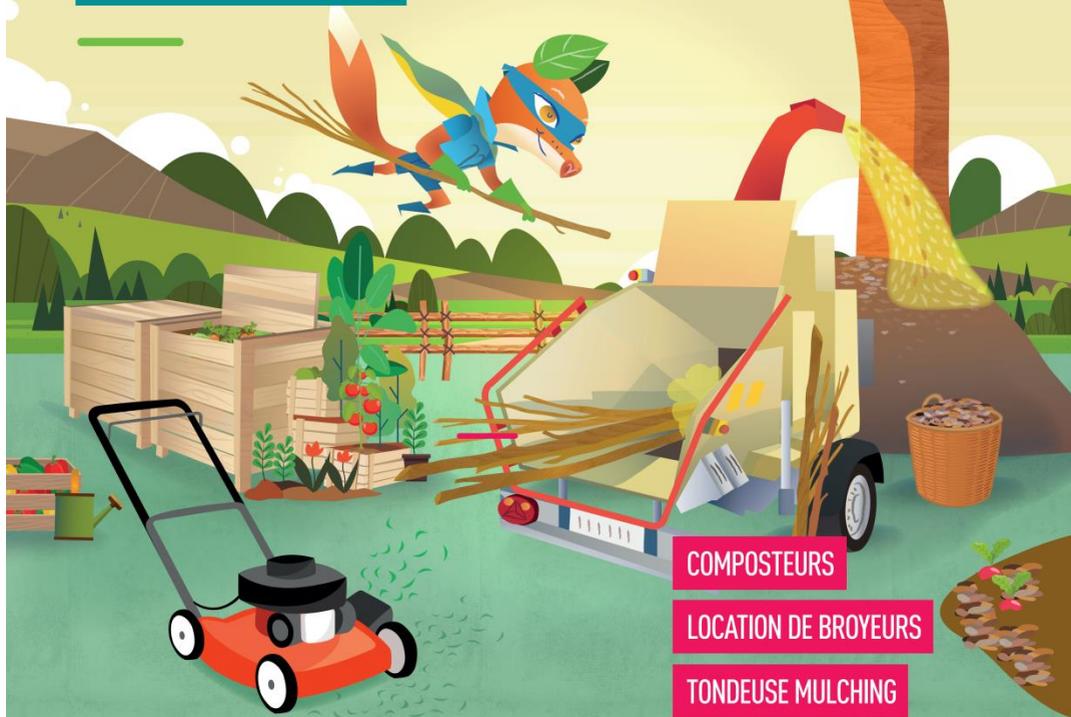


Le Sirtomad vous propose des solutions pour jardiner au naturel

sur sirtomad.com



COMPOSTEURS

LOCATION DE BROYEURS

TONDEUSE MULCHING

DON DE BROYAT

FORMATIONS GRATUITES

Plus d'informations au
05 63 22 28 73

SIRTOMAD
DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

 **Grand
Montauban**
Communauté d'Agglomération

**TERRES des
CONFLUENCES**
COMMUNAUTÉ DE COOPÉRATION

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

 **ADEME**
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

 **La Région
Occitanie**
PROMUVEZ LE DÉVELOPPEMENT

Le SIRTOMAD (Syndicat de traitement des déchets du Grand Montauban et de Terres des Confluences) souhaite inciter les habitants de son territoire à acheter ou à louer du matériel de jardinage leur permettant de jardiner au naturel et d'éviter de générer des déchets verts.

Les actions proposées, en partenariat avec les enseignes locales, sont :

1. Participation financière à l'achat de tondeuse/kit mulching



Critères d'éligibilité et conditions :

- formulaire de demande de subvention à retourner signé, comprenant l'engagement de ne pas rapporter de déchets de tonte en déchetterie,
- facture nominative mentionnant l'option mulching,
- être un particulier résidant sur le territoire (justificatif de domicile de moins de 3 mois à fournir),
- l'achat doit avoir été effectué auprès d'une enseigne présente sur le territoire,
- le remboursement alloué est de **100 €/foyer** maximum,
- la subvention n'est versée qu'une seule fois par foyer.

2. Participation financière à l'achat ou la location de broyeur de végétaux



Critères d'éligibilité et conditions :

- formulaire de demande de subvention à retourner signé, comprenant l'engagement de ne pas rapporter le broyat produit en déchetterie (paillage du jardin),
- facture nominative,
- être un particulier résidant sur le territoire (justificatif de domicile de moins de 3 mois à fournir),
- l'achat ou la location doivent avoir été effectués auprès d'une enseigne présente sur le territoire,
- le remboursement alloué est de **100 €/foyer** maximum pour l'achat d'un broyeur et de **60 €/an/foyer** maximum pour la location.
- la subvention n'est versée qu'une seule fois par foyer.

Où trouver le formulaire de demande et où déposer votre dossier ?

- ✓ En ligne sur le site sirtomad.com
- ✓ En version papier, dans les accueils :
 - Pôle Déchets (Grand Montauban) : cloître des Carmes à Montauban
Plus d'informations au 05 63 22 28 73
 - Maison de l'intercommunalité (Terres des Confluences) : 2006 route de Moissac à Castelsarrasin – Plus d'informations au 05 63 95 56 00